



LIGUE PACA DES ÉCHECS

RÈGLEMENT DE LA N2 FÉMININE PHASE ZID

P

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. **Validité** : le présent règlement est valide à partir de la saison 2017/2018 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement ne l'annule.
- 1.2. **Organisation du tournoi** : La Ligue PACA des Échecs confie chaque année l'organisation de la N2 féminine à un club qui s'engage à respecter le règlement de la compétition ainsi que le cahier des charges.
Pour la ZID CAZ, on essaye de respecter l'alternance mais le club pourra être choisi en fonction du nombre d'équipes inscrites dans le Var et les Alpes Maritimes.
- 1.3. **Conditions de participation** : ouverte aux équipes de club, le nombre d'équipes par club n'est pas limité. Chaque équipe est constituée de 4 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des règles générales fédérales.
- 1.4. **Droits d'inscription** : un droit d'inscription de **10 €** est demandé à chaque équipe
- 1.5. **Qualifications** : se qualifient pour la phase suivante :
 - 1 équipe pour 1 à 4 équipes participant
 - 2 équipes pour 5 à 8 équipes participant
 - etc. voir règlement fédéral

ARTICLE II : Déroulement des tournois

- 2.1. **Calendrier** : la date et le lieu sont fixés par la Ligue.
- 2.2. **Formule des tournois** : tournoi se déroulant sur une journée en trois rondes.
- 2.3. **Cadence** : la cadence est de 60 minutes KO ou équivalent Fischer.

ARTICLE III : Appariements et classements

- 3.1. **Appariements** : différents systèmes peuvent être utilisés en fonction du nombre d'équipes participantes (voir règlement fédéral).
- 3.2. **Classement et départage** : le classement est effectué selon le nombre de points de parties.
- 3.3. **Homologation** : les résultats sont comptabilisés pour le classement ELO.

ARTICLE IV : Titre et Prix

- 4.1. **Prix** : La liste des prix est fixée par le cahier des charges.



LIGUE PACA DES ÉCHECS

ARTICLE V : Arbitrage

- 5.1. **Arbitre** : l'arbitre qui doit être au moins AF3 est choisi par La Ligue en accord avec l'organisateur en respect des directives de la Commission Nationale d'Arbitrage.
Il est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition, il fera le nécessaire pour mettre les résultats sur le site fédéral.
Sa rémunération est précisée dans le cahier des charges.